
Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-10

076-257600445-20181018-2018_10_18-10-DE

Séance du 18 OCTOBRE 2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

Objet : **AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2019**

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	44
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	45
	votes pour :	45
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 18 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Yvon PESQUET, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, David SABLIN, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Alain DEPREAUX, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Anne PIMONT, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Hervé CHEDRU, Mme Carmen BLEAUDY, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Patrick GUERARD, Mme Annick BOCANDE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Paul LESELLIER a donné pouvoir à M. Christian POISSANT.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie CROCHEMORE a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance :

- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-10

OBJET : AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2019

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M14,
- le Budget Primitif 2018 adopté le 30 mars 2018,
- la Décision Modificative n° 1 adoptée le 8 juin 2018,
- la Décision Modificative n° 2 adoptée le 18 octobre 2018,

CONSIDERANT :

- Que le SDE76 ne reportera pas de crédit en reste à réaliser pour lesquels aucun engagement juridique n'a été pris (conventions signées, arrêtés de subvention pris, commandes de travaux émises).
- Que l'ensemble des comptes de tiers, 4581-Face, sera porté en reste à réaliser lorsque l'engagement est pluriannuel.
- Qu'il convient néanmoins de pouvoir engager de nouvelles dépenses jusqu'au vote du budget primitif 2019 pour assurer le paiement des commandes en cours.

PROPOSITION :

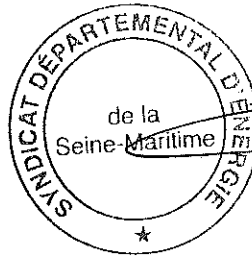
Le Président propose d'autoriser l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, à engager, liquider et mandater, d'une part, les dépenses de la section de fonctionnement jusqu'à 100 % des crédits inscrits au budget 2018, DM1, DM2 2018 du SDE76 et, d'autre part, les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018, DM1, DM2 2018 du SDE76, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions ainsi définies donnent lieu à l'ouverture rétroactive de crédits au BP 2019 suivant le tableau annexé à la présente délibération,
- **PRECISE** que tous les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2018 lors de son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Chauvet", written over a horizontal line.

Patrick CHAUVET.

Année 2019 - Limite du quart des crédits inscrits au budget 2018

compte	libellé	BP+DM1+DM2	quart
20	dépenses imprévues	1 233 225,41 €	308 306,35 €
275	dépôt et cautionnement	35 000,00 €	8 750,00 €
2762	remboursement trop perçu de TVA(réel)	30 000,00 €	7 500,00 €
13248	remboursement aux communes TP participations	25 000,00 €	6 250,00 €
13258	remboursement aux EPCI trop perçu participations	100 000,00 €	25 000,00 €
1328	remboursement trop perçu autres	50 000,00 €	12 500,00 €
238	avances forfaitaires (réel)	1 000 000,00 €	250 000,00 €
2181	aménagement divers	5 000,00 €	1 250,00 €
2188-11	autres immobilisations	5 000,00 €	1 250,00 €
2158-11	outillage	10 000,00 €	2 500,00 €
2182-11	acquisition véhicule	160 000,00 €	40 000,00 €
2183-11	acquisition matériel informatique	40 000,00 €	10 000,00 €
2184-11	acquisition mobilier	56 739,15 €	14 184,79 €
21568-11	outillage d'incendie	5 000,00 €	1 250,00 €
2051-11	logiciel informatique	484 618,00 €	121 154,50 €
2041583	dotation	10 150 000,00 €	2 537 500,00 €
2041632	dotation au budget GC	1 127 568,17 €	281 892,04 €
2033-11	frais d'insertion	10 000,00 €	2 500,00 €
2031-11	frais d'étude	831 664,18 €	207 916,05 €
2315	travaux réseaux programmés	45 198 123,19 €	11 299 530,80 €
2315	travaux réseaux inopinés	3 658 420,94 €	914 605,24 €
2315	travaux IRVE	240 000,00 €	60 000,00 €
4581	travaux programmé tiers	30 999 339,91 €	7 749 834,98 €
4581	travaux inopinés tiers	60 000,00 €	15 000,00 €
TOTAUX		95 514 698,95 €	23 878 674,74 €